

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Guy Martel**

<https://www.cadre21.org/membres/c4e973a122026bb5bdc823a8>

Date d'obtention : 2021-04-28 13:59:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention SEXTO est un protocole uniformisé permettant d'intervenir et de recueillir les informations nécessaires. L'utilisation de la trousse sécurise l'intervenant et permet de suivre une séquence logique commune de l'équipe école dans une intervention SEXTO.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra d'uniformiser les pratiques d'interventions en matière de SEXTO dans mes 3 écoles en partenariat avec les PIMS et les partenaires du milieu.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

L'aspect de la sécurité des élèves et de la confidentialité sera un enjeu lorsque je devrai intervenir auprès des élèves.